

**Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Meaux  
Canton de Mitry-Mory  
Commune d'Othis**

**DECISION DU MAIRE**

**N° 2023/07/07D**

**OBJET : M 2022.025C – Avenant 1 - Contrat de coordination sécurité et protection de la santé avec la société BUREAUX ALPES CONTRÔLES - Approbation.**

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT le projet de réhabilitation de la ferme de la jalaise par la Commune,

VU la Décision du Maire n° 2022/10/03D en date du 04 octobre 2022 acceptant la proposition de contrat n°770-S-2022-000N/0, de la société BUREAUX ALPES CONTRÔLES sise 3 bis Impasse des Prairies – ANNECY LE VIEUX - ANNECY (74940), représentée par Monsieur Arnaud BUSQUET, en sa qualité de Directeur général, proposant des Missions de coordination sécurité et protection de la santé, dans le cadre du projet de réhabilitation de la ferme de la Jalaise,

CONSIDERANT que la Commune, afin de mener à bien ce projet, a dû le revoir en le phasant,

VU la proposition de contrat n°770-S-2023-002M/0, de la société BUREAUX ALPES CONTRÔLES sise 3 bis Impasse des Prairies – ANNECY LE VIEUX - ANNECY (74940), pour la première phase,

Vu le budget communal,

## **D E C I D E**

**Article 1er.** – L'avenant au contrat présenté par la société BUREAUX ALPES CONTRÔLES, en vue des missions de coordination sécurité et protection de la santé, dans le cadre du projet de réhabilitation de la ferme de la Jalaise phase 1, est accepté par la Commune d'Othis.

**Article 2.-** Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la collectivité.

**Article 3.-** Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 4.-** Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée à la société BUREAUX ALPES CONTRÔLES.

Fait à Othis, le 11 juillet 2023

**Le Maire,**

**Bernard CORNEILLE**

